

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 5 Décembre 2018 P.V. N° 15

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENCI - Bernard BIAVA – Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANCESCHINI – Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO – Francis MINISCALCO – Yves MOLINES – Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Match à jouer
- Traitement des feuilles de match

MODIFICATIONS D'HORAIRE

D3 poule B :

SO LONDAIS : demande d'avancer le match de D3 poule B contre O St Maximin 2 du 16/12/2018 au 15/12/2018 à 19h00. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 15/12/2018 à 19h00.

D3 poule C :

SC BARJOLS : demande le report du match D3 poule C contre Trans S 1 du 21/01/2019 pour cause des fêtes de la St Marcel. Compte tenu d'un événement exceptionnel, La commission donne son accord et dit match à jouer le 27/01/2019.

D4 poule A :

US OLLIOULES : demande d'inverser le match contre Rocbaron 2 du 25/11/2018 suite à l'arrêt du match relatif à un incident survenu au court de la rencontre. Match à jouer le 09/12/2018 vu l'accord écrit des deux clubs.

MATCHS A JOUER

Match à jouer le 9 Décembre 2018

D2 poule A

FC RAMATUELLE 2 / LE PRADET US 1 du 16/12/2018 (50624.1)

SIX FOURS LE BRUSC 2 / GRIMAUD F C du 02/12/2018 (50619.1)

Poule B

ST CYR AS 1 / STE MAXIME AS 2 du 04/11/2018 (50666.1)
BORMES MS 1 / CARQ/LA CRAU US 2 du 25/11/2018 (50680.1)

D3 poule A

ST CYR AS 2 / GARDIA CLUB 2 du 04/11/2018 (50730.1)
PIGNANS US 1 / LA CADIERE US 1 du 25/11/2018 (50747.1)

Poule B

LE VAL BESSILLON 1 / LE PRADET US 2 du 04/11/2018 (50801.1)
LE LAVANDOU SP O 2 / LA LONDE S O 3 du 11/11/2018 (50806.1)

D4 poule A

ROCBARON 2 / U S OLLIOULES 2 du 25/11/2018 (50950.1)

Match à jouer le 27 janvier 2019

D1

US ST MANDRIER 1 / EFC FREJ/ST RAPHAEL 3 du 02/12/2018 (50552.1)

D2 poule B

ST CYR AS 1 / SOLLIES FARLEDE 1 du 25/11/2018 (50678.1)
PUGET/ARGENS F C 1 / BRIGNOLES A S 1 du 25/11/2018 (50610.1)

D3 poule A

ST CYR AS 2 /ASPTT HYERES 1 du 25/11/2018 (50742.1)

Poule B

LE VAL BESSILLON 1 / ST MAXIMIN O 2 du 11/11/2018 (50802.1)

Poule C

SC BARJOLS 1 / TRANS S 1 du 20/01/2019 (50902.1)

D4 Poule B

RIANS U S 1 / TRANS S 2 du 25/11/2018 (51041.1)

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1ère parution

D4 poule B :

CALLAS CANTON A S 2 / PAYS DE FAYENCE F C 2 du 02/12/2018 (51050.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 02.12.18

D1 :

COGOLIN / CANNET DES MAURES
LA VALETTE / ESTEREL
GARDIA CLUB / CUERS PIERREFEU
FC SEYNOIS / T. HOPITAL
ST TROPEZ FC / LA LONDE

D2 Poule A :

ST MAXIMIN / RAMATUELLE
LORGUES / LE PRADET
BRIGNOLES / VIDAUBAN
SANARY / SC NANS
LE PRADET / LA LONDE

Poule B :

BORMES / ST CYR
SOLLIES FARLEDE / SC DRAGUIGNAN
ROCBARON / MAR VIVO
STE MAXIME / SC TOULON

D3 Poule A :

SOLLIES FARLEDE / ST CYR
GARDIA CLUB / PIGNANS
OLLIOULES / LA VALETTE
CARQUEIRANNE CRAU / LA CADIERE
ASPTT HYERES / MAR VIVO

Poule B :

ST MAXIMIN / CARCES
VAL BESSILLON / LA LONDE
BRIGNOLES / ST MANDRIER
EC TOULONNAIS / CUERS PIERREFEU
LE LAVANDOU / BELGENTIER

Poule C :

COGOLIN / ROQUEBRUNE
LORGUES / PUGET SUR ARGENS
AS ESTEREL / TRANS
LES ARCS / GRIMAUD
PLAN DE LA TOUR / SANARY
ST TROPEZ FC / BARJOLS

D4 Poule A :

LA CADIERE / ST MAXIMIN
VAL DES ROUGIERES / ST ZACHARIE
ASPTT HYERES / OLLIOULES
BESSE SPORTS / T. HOPITAL
TOURVES / MOURILLON
ROCBARON / GARDIA CLUB

Poule B :

PLAN DE LA TOUR / VAL ISSOLE
VIDAUBAN / RC LA BAIE
TRANS / CANTE DES MAURES
LES ARCS / BARJOLS

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D2 poule A :

VIDAUBAN / SANARY du 25.11.18

*Prochaine Réunion
Mercredi 12 Décembre 2018*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO